SOMMAIRE ——

I.—CONVENTION

Préambule	PAGE
Articles—	5
I.—Bénéfices industriels et commerciaux d'une entreprise de l'un des Etats imposables dans l'autre Etat	5
HI.—Benefices d'une entreprise 1-1!	6
stable dans l'autre Etat. IV.—Bénéfices d'une entreprise de l'un des Etats distraits au profit d'une entreprise de l'autre Etat; redressement des comptes. V.—Revenu proyenant de l'exploitation de provinces de l'autre Etat; redressement des comptes.	
VI.—Salaires of traitements 1	6 7 7
VII.—Rémunération d'un travail ou de services personnels accomplis par une	7
temporaire dans l'autre Etat. VIII.—Bénéfices tirés de la vente ou de l'échange de biens de capital. IX.—Subsides reçus par des étudiants ou apprentis. X.—Revenu des institutions religieuses, scientifiques, littéraires, d'éducation ou de	7 8 8
XI.—Tauv de l'impôt rotony per cheque Etat, intermétati	9
designation of the series of t	9
XIV.—Règlement des impôts en souffrance à la date de la signature de la Convention	10 10 10
XVII.—Réclamations en cas de double imposition. XVII.—Fixation de la coto de l'impôt sur le revenu et sur les super hérés.	11 12
XVIII.—Règiones Unis	12 12
XX.—Renseignements a fournir d'office	12 13
XXI.—Renseignements à fournir d'office. XXII.—Renseignements à fournir sur demande. XXII.—Ratification; entrée en vigueur; durée; dénonciation.	14 14
réambulo	
réambulerticles—	15
1.—Impôts visés dans la Convention ci-dessus. 2.—Consultations au cas de modification du droit fiscal de chacun des Etats. 3.—Définition des termes "personne" "personne physique" "entreprise" "entre-	15 15
3.—Consultations au cas de modification du droit fiscal de chacun des Etats 3.—Définition des termes "personne", "personne physique", "entreprise", "entreprise de l'un des Etats contractants", "entreprise des Etats-Unis", "entreprise canadienne", "établissement stable". 4.—Définition des termes "Ministre" et "Commissaire" et "autorité compétente" 5.—Définition des termes "Etats-Unis d'Amérique" et "Canada". 7.—Définition des termes "société filiale".	
4.—Définition des termes "Ministre" et "Commissaire" et "autorité compétente" 5.—Définition des termes "Ministre" et "Commissaire" et "autorité compétente"	15 16
6.—Définition des termes "Etats-Unis d'Amérique" et "Canada". 7.—Définition des termes "loyers et redesences" "intérêt" et "dividendes"	16 16 17
9.—Définition du terme "pensions" figurant à l'article VI de la Convention	17 17
2 Total commerce of an areas of but card of place a strained	17
11.—Règle d'interprétation. 12.—Traitement national.	17 17